

Réformés dans l'industrie de la soie en Chine.—M. Rocher, Chef de la douane à Shanghai, a adressé un mémorandum au Vice-Roi de Nankin sur les meilleures méthodes pour améliorer la culture de la soie en Chine. Le mémorandum cite l'exemple de la France où la maladie du ver à soie a été arrêtée grâce aux conseils et aux découvertes de Pasteur. Si la Chine qui ne domine déjà plus le marché général de la soie, ne prend pas des mesures immédiates énergiques pour la sélection de la graine, son industrie de la soie périlitera et les consommateurs iront s'approvisionner au Japon, en France, en Italie. Le mémorandum propose la création de deux stations dans les deux provinces les plus intéressées, le Kiang-Su et le Che-Kiang. Ces deux stations devraient être dirigées par des directeurs et sous-directeurs étrangers : on y formerait des élèves indigènes à la culture et à la sélection de la graine. Sir Robert Hart, directeur général des douanes chinoises, a été prié d'organiser ces stations.

* * *

La gauche de la Chambre belge vient de déposer un projet de loi instituant le monopole de l'Etat pour la fabrication des alcools et l'expropriation des distilleries actuelles. Le prix de l'alcool serait extrêmement surélevé par l'Etat, pour vaincre l'alcoolisme.

* * *

Une bonne idée :

Nous relevons dans un journal belge l'information suivante :

“ Un crédit de 5,000 francs (\$1000) a été inscrit au budget du département de l'industrie et du travail, à l'effet de favoriser l'esprit d'association dans la classe des petits commerçants, les intermédiaires entre les producteurs et les acheteurs.”

L'INSPECTION DES BANQUES

Dans notre dernier numéro, nous avons dit que, selon nous, l'inspection officielle des banques n'empêcherait pas les faits reprochés à la Banque Ville-Marie et nous avons ajouté que la meilleure garantie pour les déposants reposait dans l'administration sage, prudente et honnête des Directeurs d'une banque établie sur des bases solides.

L'inspection officielle nous a paru inutile, dans un premier article, et nous avons promis d'envisager la question sous un autre aspect dans un article suivant. C'est ce que nous ferons aujourd'hui.

En admettant qu'une loi décide de l'inspection des banques, quels seront les inspecteurs ?

On sait trop que la faveur est la règle dans la nomination aux emplois du gouvernement. Ceux de qui dépend la distribution des places s'occupent moins des capacités des candidats que de leurs opinions politiques. Il y a toujours dans un parti des indisciplinés qui ruent dans les brancards dont on est heureux de se débarrasser et des éclopés des luttes électorales qu'il faut bien dédommager de s'être fait battre et d'avoir dépensé leur argent, leur temps et leur façon en pure perte.

C'est ordinairement dans ces deux catégories de partisans que le gouvernement recrute ses employés pour les situations les plus grasses et les mieux rétribuées.

Est-ce là aussi que le ministre des finances irait choisir les inspecteurs des banques ?

Les banquiers que nous avons vus semblent le craindre et tous sont d'accord que, si inspecteurs il y a, ils soient choisis en dehors des hommes de la politique.

Un inspecteur devrait avoir des connaissances très étendues en ma-